



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 060-216004341-20260626-DELIB63_26-DE

S²LO

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLIN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Madame PELTIER, Monsieur BOITEZ, Madame WIOLAND-MARCHI ; Monsieur GUETROT ; Madame N. FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Monsieur FOUSSARD ; Madame TRAORE ; Monsieur MEUCCI ; Madame DEaubonne ; Madame MC. FLAMME, Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLIN ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Madame BRETON ; Madame CORFMAT ;

POUVOIRS :

Monsieur OLIVIER, pouvoir à Monsieur GUETROT ;

ABSENTS :

Monsieur PARMENTIER ;

Madame BIONAZ ;

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Les Bougonnes du Val d'Arré

Considérant la demande de l'association Les Bougonnes du Val d'Arré

Considérant qu'une cavalière réside à Mouy et peut participer au championnat,

Considérant que les pièces nécessaires à l'étude de la demande ont été réceptionnées

Le rapport de M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal

DELIBERE

Article 1 : Accorder une subvention exceptionnelle de 500€ (cinq cents €uros) à l'association.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	63/26
Date de convocation :	15 juin 2026
Nombre de membres en exercice :	29
Nbre de membres présents ou représentés :	27
Nbre de membres absents :	2
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0
Adoptée à l'unanimité	

La secrétaire de séance,

Isabelle DESIR

